

RENTREE SCOLAIRE 2023 | Contenus informations aux parents d'élèves
à diffuser par les établissements

CIBLE Parents d'élèves (via les établissements scolaires)

DATE D'ENVOI RECOMMANDÉE

> [S23] Du 5 au 9 juin : diffusion aux parents d'élèves via Pronote ou autres médias par les établissements scolaires.

BUT	Informers les parents d'élèves de l'ouverture des inscriptions en ligne
ENJEUX	Entrer en contact avec des familles non encartées en 2022
	Faire un rappel aux parents des élèves déjà inscrits 2022

PROPOSITION DE CONTENUS A DIFFUSER

OBJET : Rentrée 2023 : Ouverture des inscriptions en ligne pour les transports scolaires

CONTENUS :

Bonjour,

LA RENTREE SCOLAIRE 2023-2024 SE PREPARE DES LE 15 JUIN !

La Métropole Aix-Marseille-Provence facilite vos démarches et met à votre disposition un site internet dédié à l'inscription aux transports scolaires pour la rentrée 2023-2024.

Connectez-vous à partir du 15 juin 2023

 sur www.lepilote.com – Rubrique "Transports scolaires"



- **Si vous inscrivez votre enfant pour la première fois**, connectez-vous et laissez-vous guider. Une fois votre inscription validée par le service Relation clientèle mobilité de la Métropole, une carte de transport personnelle chargée de l'abonnement choisi sera envoyée à votre domicile.
- **Si votre enfant était inscrit aux transports scolaires l'année dernière**, un courriel vous sera adressé première quinzaine de juin par le service Relation clientèle mobilité de la Métropole pour vous communiquer l'identifiant personnel de votre enfant. Cet identifiant vous permettra d'accéder à son compte personnel pour renouveler l'abonnement. Une fois votre inscription validée, l'abonnement sera rechargé à distance sur la carte. Votre enfant l'activera lors de la première validation de sa carte sur nos réseaux.

Pour vous assurer que l'abonnement soit chargé sur la carte de transport de votre enfant avant la rentrée scolaire, faites votre inscription en ligne avant le 15 août 2023.

Si vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous inscrire par internet :

📞 Appelez le **0800 713 137** (service et appel gratuits) pour connaître le lieu d'inscription le plus proche de chez vous.

- Lundi au samedi : 7h-19h (sans interruption)

- Dimanche et jours fériés : 8h30-12h30 et 13h-18h

LE PASS MÉTROPOLE SCOLAIRE

POUR QUI ?

Le Pass Métropole Scolaire concerne les enfants et adolescents résidants sur le territoire métropolitain **et** scolarisés de la maternelle à la Terminale dans un établissement public ou privé sous convention avec l'état.

DES FORMULES PERSONNALISÉES

Le Pass Métropole Scolaire est disponible en deux formules suivant les besoins de déplacements de votre enfant :

- **Le pass Métropole scolaire sans RTM** à 60€ permet de circuler sur toutes les lignes **lebus**, **lecar** et les lignes de transport scolaires sur toute la Métropole **sauf lebus**, **leméto** et **letram** sur le secteur de Marseille/Septèmes-les-Vallons.
- **Le pass Métropole scolaire avec RTM** à 220€ permet de circuler sur toutes les lignes **lebus**, **lecar** et les lignes de transport scolaire sur toute la Métropole **y compris lebus**, **leméto** et **letram** sur le secteur de Marseille/Septèmes-les-Vallons.

Le tarif indiqué sur le site, lors de votre inscription, tient compte automatiquement de votre situation particulière (boursier, bénéficiaire de la Complémentaire Santé Solidaire, famille nombreuse, et prise en charge communale).

UNE OFFRE DE TRANSPORT COMPLÈTE

Quel que soit l'abonnement choisi, le Pass Métropole Scolaire permet :

- de circuler tous les jours de la semaine y compris le week-end,
- de circuler tous les jours de l'année y compris pendant les vacances scolaires et d'été,

UNE DURÉE OPTIMALE

Le Pass Métropole Scolaire est **valable un an**.

Il doit être obligatoirement **validé dès la première utilisation** sous peine de verbalisation.

⚠ Les élèves de Terminale qui changent de statut à la rentrée 2023-2024 ne seront plus éligibles au Pass Métropole Scolaire mais pourront bénéficier des offres dédiées aux étudiants. S'ils sont en classe préparatoire, en BTS, apprenti ou en service civique, ils bénéficient des tarifs étudiants même si la formation se déroule au sein d'un établissement scolaire (lycée ou collège). >> Pour découvrir et souscrire à ces offres, rendez-vous dans une Boutique La Métropole Mobilité (Points de vente sur lepilote.com).

En inscrivant votre enfant aux transports scolaires, comme de nombreux parents, vous contribuez activement à :

- Rendre votre enfant autonome dans ses déplacements, d'aujourd'hui et de demain
- Préserver votre environnement
- Fluidifier la mobilité sur votre territoire

Nous vous remercions de cet acte d'engagement citoyen !